

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS

Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 8
Avis aux éducateurs	p. 9
PV Commission Sportive	p. 11
PV Commission Jeunes	p. 19
PV Commission Litiges.....	p. 28
Informations diverses	p. 34

AGENDA DE LA SEMAINE

Dimanche 8 mars :

- Formation continue arbitres stagiaires

Lundi 9 mars :

- Commission du Respect et de la Prévention

Mardi 10 mars :

- Visioconférence club Festival Foot U13 Pitch
- Commission des Jeunes

Jeudi 12 mars :

- Commission de Discipline

Vendredi 13 mars :

- Arbitrage – Prépa Ligue

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, mettez à l'honneur vos dirigeantes et accompagnatrices en valorisant leur engagement au sein du club.

Vous pouvez, par exemple, confier le coup d'envoi de vos matchs masculins à une femme, organiser l'accompagnement des équipes sur le terrain avant la rencontre ou encore mettre en avant la présence féminine (maman) lors des plateaux U6-U9 et U10-U11 aux côtés des éducateurs et des enfants. Plus largement, toute autre mission ou responsabilité confiée à une femme lors des rencontres sera la bienvenue afin de souligner leur rôle essentiel dans la vie du club.

N'hésitez pas à nous envoyer des photos des initiatives mises en place.



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90

Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement les difficultés, les problématiques et les attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76

Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01

Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34

Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84

Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



Élodie Cervais - 06 72 68 73 35

Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com

02 36 05 63 05

Loches

www.eccformation.com



CONSULTING



CLUBS ET ASSOCIATIONS

vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"

un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



Avoir une communication efficace pour sa structure"

Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"

Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"

Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"

Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"

Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un événement"

Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"

Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"

Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 7 et dimanche 8 mars** : « Toutes sur le terrain » pour la Journée internationale des droits des femmes
- **Lundi 9 mars** : Réunion des éducateurs référents « Gardiens de but » au District
- ~~**Mercredi 11 mars** : Centre de Perfectionnement Sportif U13F et U14F à Nieuil l'Espoir (ANNULÉ)~~
- **Lundi 16 mars** :
 - Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
 - Groupe de Travail : « Règlement des accessions et rétrogradations » au District
- **Samedi 28 mars** :
 - Finales Départementales du Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes
 - Formation professionnelle continue – Recyclage BMF/BEF et Journée Complémentaire CFF2/CFF3 à Ingrandes
- **Lundi 30 mars** : Groupe de Travail : « Organisation des compétitions seniors » au District

RÉUNION DES ÉDUCATEURS RÉFÉRENTS « GARDIENS DE BUT »

Dans le cadre de la mise en place des séances CPS Gardien de buts depuis le début de la saison, les membres de la commission Technique souhaitent proposer un temps d'échange avec les différents référents « Gardien de buts Jeunes » des clubs.

Cette réunion aura lieu le **lundi 9 mars** à 18h00 au siège du District de la Vienne de Football, 1 rue François Prat à Poitiers.

Merci de vous inscrire via le lien suivant : <https://forms.gle/D7iCFv6oZizeAuFE9>, **vendredi 6 mars** au plus tard

FONDACTION DU FOOTBALL – BUT POUR ELLES 2026 – OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS : FDJ UNITED

Le **Fondation du Football et FDJ lancent aujourd'hui la 8^e édition de l'appel à projets « Buts pour Elles »**. Chaque but marqué jusqu'à la fin de la saison par les équipes féminines et masculines des deux clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, sera converti en dotation financière destinée à des actions faisant la promotion du football féminin.

Douze clubs de football amateur seront récompensés sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur **l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance**. Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet en cours de développement ou programmé avant la fin de l'année 2026 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2026>

Attention les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 mars 2026.

COLLECTE FOOTBALL MISSION 2025-2026

Pour la deuxième année consécutive, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine s'associe à Football Mission, association labellisée par l'ONU et partenaire de la Fédération Française de Football, afin de mener une grande collecte de matériel et de textile de football au service d'actions solidaires et éco-responsables.

Pour cette saison, le District de la Vienne de Football s'associe à ce partenariat. En participant à cette opération, les clubs contribuent activement à des actions solidaires et éco-responsables, tout en mobilisant leurs licenciés et adhérents autour d'un projet concret et porteur de sens.

Deux modalités de participation sont proposées aux clubs:

- Option 1 – Organisation d'une collecte au sein du club (inscription nécessaire sur le site de Football Mission)

Vous organisez une collecte de matériel directement dans votre structure avec un enlèvement par Football Mission effectué lors de la tournée prévue entre janvier et mars 2026.

- Option 2 – Dépôt direct au District (sans inscription)

Vous pouvez également choisir de déposer directement votre matériel et textile de football au District avant le mercredi 11 mars (merci de prendre contact avant), sans démarche d'inscription préalable.

Dans les deux cas, Football Mission assure ensuite le tri, la redistribution ou le recyclage des équipements collectés afin de lui offrir une seconde vie en France et à l'international.

Pour plus d'informations : <https://www.football-mission.org/collecte-et-reemploi>

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÈGLEMENT DES ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS**

Comme nous l'avons évoqué en réunion de secteurs, suite au vœu du club de Mignaloux Beauvoir concernant le règlement actuel des accessions et rétrogradations, un groupe de travail a été mis en place pour en rediscuter.

Des membres de clubs ont été désignés pour y participer, nous les remercions.

Si un membre de votre club souhaite également y prendre part, nous vous remercions de l'inscrire via la messagerie officielle.

La réunion du groupe de travail aura lieu le lundi 16 mars à 19h00 au siège du District.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Lors des réunions de secteurs, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir sur l'organisation de nos compétitions (coupes et championnat), tout en les gardant attractives.

Des membres de clubs ont été désignés pour y participer, nous les remercions.

Si un membre de votre club souhaite également y prendre part, nous vous remercions de l'inscrire via la messagerie officielle.

Les 2 réunions du groupe de travail auront lieu les lundi 30 mars et lundi 20 avril à 19h00 au siège du District.

Quelques pistes de réflexion sur Les coupes départementales à partager au sein de votre club, afin d'en débattre au cours des réunions :

- 1) Faut-il conserver nos 5 coupes départementales ?
- 2) Faut-il limiter le nombre d'engagements par équipe en coupe. Ex : clubs de D5
- 3) À ce jour, une équipe toujours qualifiée dans une coupe supérieure peut entrer jusqu'en quart de finale dans la coupe inférieure (exemple une D3 de la coupe Louis David en coupe Jolliet Rousseau), Peut-on proposer qu'à partir d'un tour à définir (proposition à faire), cette équipe puisse faire un choix ou être remplacée par son équipe réserve (si équipe unique le choix de rester dans la coupe supérieure ou non, devra se faire à ce moment-là).
- 4) Organiser le calendrier général pour permettre de jouer plus de tours de coupes départementales pendant les vacances scolaires, en décalage avec la coupe Nouvelle-Aquitaine...
- 5) Gestion des intempéries
- 6) Avez d'autres pistes de réflexions à nous soumettre ?

Quelques pistes de réflexion sur le championnat départemental:

- 1) Doit-on conserver des poules de 12 équipes en D1 et D2 ?
- 2) La D5 doit-elle commencer le championnat plus tard ?
- 3) Réflexion sur le championnat de D5 à un ou deux niveaux
- 4) Compétition le week-end avant Noël et le premier week-end de janvier ?
- 5) Matches en cas d'intempérie (utilisation des terrains synthétiques du département)
- 6) Réflexion sur l'inversion automatique des rencontres de championnat lors de la phase aller... et sur la phase retour ?
- 7) Réflexion sur les horaires de rencontres en D5
- 8) Avez d'autres pistes de réflexions à nous soumettre ?



VISIOCONFÉRENCE FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Afin de préparer au mieux l'organisation de la finale départementale du Festival Foot U13 qui se déroulera le samedi 28 mars à Ingrandes sur Vienne, le District de la Vienne invite les clubs qualifiés à une réunion en visioconférence.

Cette réunion est organisée conjointement pour les équipes finalistes garçons et filles. Elle se tiendra le **mardi 10 mars 2026 à 18h30**

Les points abordés seront les suivants :

- Organisation générale, réglementaire
- Etat d'esprit de la journée
- Déroulement chronologique de la journée
- Tirage au sort des premiers matchs

La convocation ainsi que le lien d'accès à la visioconférence ont été transmis aux clubs concernés par mail.

La feuille de match est à remplir par informatique et à nous renvoyer par retour de mail **au maximum le lundi 16 mars 2026 avant 12h pour vérification.**

Une liste élargie de 14 joueurs est demandée afin de parer à d'éventuelles blessures mais **seulement 12 joueurs pourront participer à cette Finale Départementale.**

LA FFF RENOUVELLE « L'OPÉRATION TABLETTES »

Dans le cadre de l'**Opération Tablettes 2026**, la Fédération Française de Football met en place une aide financière destinée à accompagner les clubs dans l'acquisition de tablettes compatibles avec la Feuille de Match Informatisée (FMI).

L'aide accordée par la FFF est calculée en fonction du nombre d'équipes engagées en compétition **à partir de la catégorie U14 (hors coupes)**, sur la base des données arrêtées au **31 décembre 2025**.

Les seuils d'éligibilité ont été ajustés afin de permettre au plus grand nombre de clubs de bénéficier de ce dispositif :

- **50 € pour 1 tablette** pour les clubs comptant **de 1 à 5 équipes engagées**,
- **100 € maximum pour 2 tablettes** pour les clubs comptant **de 6 à 10 équipes**,
- **150 € maximum pour 3 tablettes** pour les clubs comptant **de 11 à 15 équipes**,
- **200 € maximum pour 4 tablettes** pour les clubs comptant **de 16 à 20 équipes**,
- **250 € maximum pour 5 tablettes** pour les clubs comptant **plus de 20 équipes engagées**.

Chaque club pourra ainsi **commander une seule fois entre 1 et 5 tablettes**, selon son niveau d'éligibilité.

Par ailleurs :

- La **Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** accordera une **aide complémentaire de 40€ par tablette**.
- Le **District de la Vienne** a également validé l'attribution d'une **aide de 20€ par club ou groupement**.

Comme lors des précédentes opérations nationales, l'**Opération Tablettes 2026 se déroulera exclusivement sur la plateforme Le Corner**.

Pour pouvoir passer commande, les clubs devront disposer d'un **compte Portail Clubs avec l'habilitation « Acheteur Le Corner »**.

La tablette proposée dans le cadre de cette opération est la **Lenovo Tab K11**, entièrement compatible avec la nouvelle version de la FMI.

Caractéristiques :

- **Prix public : 188,09 € TTC (livraison incluse)**
- Tablette répondant aux caractéristiques techniques nécessaires pour une utilisation **fluide et sécurisée de la FMI**

⚠ **La clôture de l'opération est fixée au 29 mars 2026.**



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT 2025/2026
Arbitre – Educateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : ☐ arbitre ☐ éducateur(trice) ☐ dirigeant(e) ☐ joueur (se)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football (en précisant les années) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Motivation de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 5 mai 2026

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)



CDOS – FORMATION

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés du mouvement sportif, le CDOS de la Vienne organise une formation professionnelle sur la thématique suivante : **Filme ton sport, booste ta com'**

Cette formation d'une journée (7h) se déroulera en présentiel :

Lundi 23 mars 2026
De 9h à 17h
A Chasseneuil-du-Poitou

PUBLIC : Salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.
Nombre de place limité donc **PRIORITÉ aux salariés : éducateurs, entraîneurs, chargés de com'**.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre aux stagiaires de valoriser l'image de leur club de sport à travers la communication audiovisuelle.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Produire des images propres et exploitables sur tous supports ainsi que les réseaux sociaux.
- Réaliser une interview courte et dynamique.
- Maîtriser sa présence et son message face caméra.
- Utiliser smartphone et matériel pro avec efficacité.
- Réaliser un contenu vidéo très court pour valoriser un club sportif ou une institution.

INTERVENANT : Christophe Tomasini de l'association Les Premiers Claps.

PROGRAMME et INSCRIPTION, [cliquez-ici](#)

CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)

TABLE RONDE PARTICIPATIVE : COMPRENDRE POUR AGIR

Jeudi 12 mars 2026
19h00 – 21h00
Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
18 rue Salvador Allende, 86000 Poitiers

L'UNSS de la Vienne et le CDOS de la Vienne, en partenariat avec l'Université de Poitiers, organisent une table ronde participative autour du thème :

« Freins physiologiques et socioculturels à la pratique sportive des adolescentes »

Intervenants :

- Fabienne Habrioux, en charge du plan de féminisation de la FFCK
- Maxime Travers, professeur des universités (INSPE Aix-Marseille – CNRS)
- Diana Stoian, CTF Handball de la Vienne

Un temps d'échanges et de réflexion pour mieux comprendre les obstacles à la pratique sportive des adolescentes et identifier des pistes d'action. Ouvert à toutes les personnes intéressées par la thématique.

Pour s'inscrire : <https://urls.fr/U9x1n1>



AVIS AUX ARBITRES

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

2. Problèmes Techniques :

Nous rencontrons toujours des problèmes techniques émanant de la FFF concernant l'affichage des faits disciplinaires et les changements sur les feuilles de match informatisées. Nous tenons à rappeler qu'en cas d'exclusion, le rapport disciplinaire doit être adressé au District de la Vienne de football via la commission de discipline (**48 heures maxi**), même si celui-ci n'apparaît plus sur le Portail des Officiels.

3. Contact avec Tanguy FLOZE :

Enfin, nous précisons que les missions de Tanguy FLOZE, notre conseiller territorial en arbitrage arrivé début septembre, consistent principalement au recrutement, à la fidélisation et la formation d'arbitres stagiaires.

Pour le contacter : district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

- La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>
- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 28 mars à Ingrandes (8h de formation)
- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE CFF2/CFF3

- Samedi 28 mars à Ingrandes
ou
- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux

Inscription journée complémentaire DF Coach Jeunes (CFF2) : <https://maformation.fff.fr/formation/136-journee-complementaire-df-coach-jeunes.html>

Inscription journée complémentaire DF Coach Séniors (CFF3) : <https://maformation.fff.fr/formation/137-journee-complementaire-df-coach-seniors.html>



ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS



ANCIENS MODULES/CFF			NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
-	-	Module U6/U7	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 1	CFF 1	Module U9	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U11	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 2	CFF 2	Module U13	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U15	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Animateur Sénior	CFF 3	Module U17/U19	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module Séniors	CFI SENIORS CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	CFF 4	-	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	-	Module Futsal Initiation/Découverte	CFI FUTSAL U13/U15 ATTESTÉ	Animateur
-	-	Module Futsal Entraînement/Perfectionnement	CFI FUTSAL U18/SENIORS ATTESTÉ	Animateur
-	-	Certificat Futsal Base	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral

ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027



ATTESTATIONS FÉDÉRALES

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
Module Animateur/trice Fédérale	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	Animateur

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

ANCIENS MODULES/CFF (Certifiés)	FORMATION COMPLÉMENTAIRE* (Inscription et participation)	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	GESTION ET DÉLIVRANCE DIPLÔME	LICENCE ÉLIGIBLE
CFF 2	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Séniors + PSC 1	DF COACH SENIORS	LFNA	Éducateur Fédéral
Module U6/U7 + Animateur/trice fédérale + CFF 1 + CFF 4	1 j complémentaire Responsable école de football + PSC 1	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Éducateur Fédéral

*Une journée de 8h spécifique organisée par la LFNA

#LFNA

lfna.fff.fr





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 04 mars 2026 Procès-verbal n°18

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Philippe GUILBAULT et M.Christian DELCEL

Approbation du PV n°17 sans modification

REPORT DES MATCHS

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2025 / 2026

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 Seniors	<u>J 13: du 10 et 11/01/26</u> <u>J 15: du 31/01 et 01/02/26</u>	11 et 12 avril 2026 16 et 17 mai 2026
Départemental 2 Seniors	<u>J14: du 07/02 et 08/02/26</u>	11 et 12 avril 2026
Départemental 3 à 4 Seniors	<u>J12: du 07/02 et 08/02/26</u>	18 et 19 avril 2026
Départemental 5 Seniors	<u>J12: du 07/02 et 08/02/26</u>	4 et 5 avril 2026

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D1	/	10	07/12/25	54667875	Nouaillé (2)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	10	06/12/25	54667879	Antran (1)	3 Vallées 8 (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	10	06/12/25	54667878	Valdivienne (1)	Ligugé (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	12	20/12/25	54667892	Valdivienne (1)	Neuville (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	12	20/12/25 17/01/26	54667895	Antran (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	14	24/01/26	54667905	Antran (1)	Vicq Sur Gartempe (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	14	24/01/26	54667907	3 Vallées 86 (2)	Neuville (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	16	07/02/26	54667921	Antran (1)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	17	15/02/26	54667929	Châtelleraut Portugais (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	17	15/02/26	54667930	Vicq sur Gartempe (1)	Ligugé (2)	Terrain impraticable	à définir
D1	/	18	21/02/26	54667931	Antran (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	18	21/02/26	54667933	3 Vallées 86 (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D2	A	10	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54668053	Beaumont St Cyr (3)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	10	07/12/25 11/01/26	54668048	St Julien L'Ars (1)	Avalles en Châtelleraut (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	11	14/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54668055	Thuré Besse (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	11	14/12/25 - 20/12/25 15/02/26	54668056	Avalles en Châtelleraut (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	à définir
D2	A	11	13/12/25 - 20/12/25 10/01/26 - 14/02/26	54668058	Jaunay Marigny (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	12	25/01/26	54668061	Beaumont St Cyr (3)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668068	Avalles en Châtelleraut (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668070	Jaunay Marigny (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668066	St Julien L'Ars (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668067	Oyré Dangé (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668069	Thuré Besse (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668071	UCSE (1)	Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D2	B	9	29/11/25 10/01/26	54668174	St Benoit (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	à définir
D2	B	10	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54668181	Fleuré (1)	Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	10	07/12/25 15/02/26	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	10	06/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54668182	Rouillé (1)	Smarves Iteuil (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	10	06/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54668936	Vivonne (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	11	13/12/25 - 10/01/26	54668187	St Maurice Gençay (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	12	25/01/26	54668195	Chauvigny (3)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	12	25/01/26	54668197	Lusignan (1)	Fleuré (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D2	B	12	24/01/26	54668941	Rouillé (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668199	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668200	Brion St Secondin (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668202	Smarves Iteuil (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668201	St Maurice Gençay (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668943	Fontaine le Comte (2)	Buxerolles (3)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	7	30/11/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54668289	St Léger de Montbrillais (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	10	25/01/26 22/02/26	54668307	Coussay en Mirebeau (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668308	Mirebeau (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668309	Quinçay (1)	Neuville (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668310	Avanton (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	14/03/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668312	St Léger de Montbrillais (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	12	01/03/26	54668318	Mirebeau (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668381	Leigné sur Usseau (1)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	8	07/12/25 11/01/26	54668386	Cenon/Vouneuil (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	B	9	14/12/25 11/01/26	54668391	Antran (2)	Ozon (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	B	9	14/12/25	54668388	Oyré Dangé (2)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	10	25/01/26	54668395	Leigné sur Usseau (1)	Antran (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	B	10	24/01/26	54668396	Oyré Dangé (2)	Biard (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668401	Antran (2)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668398	Colombiers (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668399	Naintré (3)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	7	30/11/25 21/12/25	54668468	Valdivienne (2)	3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	C	8	07/12/25 11/01/26	54668477	Paizay le Sec (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	C	8	06/12/25 10/01/26	54668473	3 Vallées 86 (3)	Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	C	9	13/12/25 15/02/26	54668482	3 Vallées 86 (3)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	10	25/01/26 15/02/26	54668485	Paizay le Sec (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	11	01/02/26 22/02/26	54668489	Mignaloux Beauvoir (2)	3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D3	C	11	01/02/26 22/02/26	54668491	Valdivienne (2)	Ligugé (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	C	11	01/02/26 22/02/26	54668492	Leignes sur Fontaine (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2025 - 2026 : MA TCHS de CHAMPIONNA T MA SCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D3	D	7	30/11/25 11/01/26	54672795	Nouaillé (3)	St Saviol (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	8	07/12/25 15/02/26	54672801	Nouaillé (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	D	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54672799	Château Larcher (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	10	25/01/26	54672807	Château Larcher (2)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	D	10	25/01/26	54672810	Fleuré (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672812	St Benoit (2)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672813	ACG Foot Sud 86 (1)	St Saviol (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672815	Payroux Charroux Mauprevoir (1)	Fleuré (2)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672816	Sommières St Romain (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54123615	ASM (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	A	8	07/12/25 11/01/26	54668587	Vouillé (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	10	25/01/26	54123623	ASM (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	A	10	25/01/26	54201860	Mirebeau (2)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	A	10	25/01/26 15/02/26	54668590	Vouillé (1)	La Pallu (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	10	24/01/26 14/02/26	54201859	Les Trois Moutiers (1)	Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	04/04/26
D4	A	11	01/02/26 22/02/26	54123628	Ceaux La Roche (1)	ASM (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	A	11	01/02/26 22/02/26	54123630	La Pallu (2)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	A	11	01/02/26 22/02/26	54668592	Ouzilly (1)	Vouillé (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	A	11	01/02/26 22/02/26	54668593	St Léger de Montbrillais (2)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	B	7	29/11/25- 21/12/25 15/02/26	54668797	Cenon/Vouneuil (2)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	B	8	07/12/25 11/01/26	54668802	St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	B	8	07/12/25 14/02/26	54668806	Ingrandes (2)	Avalles en Châtelleraut (2)	Arrêté municipal	04/04/26
D4	B	10	25/01/26	54668816	Avalles en Châtelleraut (2)	Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	B	11	01/02/26 22/02/26	54668819	Coussay Les Bois (1)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	B	11	01/02/26 22/02/26	54668817	Châtelleraut Réunionnais (1)	Ozon (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	B	11	01/02/26 22/02/26	54668818	St Rémy sur Creuse (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	B	11	01/02/26 22/02/26	54668820	Cenon/Vouneuil (2)	Migné Auxances (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	B	11	01/02/26 22/02/26	54668821	Archigny (1)	Avalles en Châtelleraut (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	B	12	01/03/26	54668831	Coussay les Bois (1)	Archigny (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	C	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668722	St Julien L'Ars (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	C	8	07/12/25 11/01/26	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	C	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54791812	Chapelle Viviers (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	C	10	25/01/26 15/03/26	54791816	St Julien L'Ars (2)	Jardres (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	C	11	01/02/26 22/02/26	54668736	Lavoux Liniers (1)	Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	C	11	01/02/26 22/02/26	54424199	Montmorillon (3)	Vallée du Salleron (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	C	11	01/02/26 22/02/26	54668738	Neuil L'Espoir (3)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	C	11	01/02/26 22/02/26	54791817	Jardres (1)	Leignes sur Fontaine (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	C	11	01/02/26 22/02/26	54791818	St Savin St Germain (2)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	D	8	07/12/25-21/12/25 15/02/26	54668895	Jaunay Marigny (2)	Viçq Sur Gartempe (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	D	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54668900	Dissay (1)	Montamisé (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	D	9	13/12/25-10/01/26 21/02/26	54668898	Pouillé Tercé (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	11/04/26
D4	D	11	01/02/26 22/02/26	54674395	Chasseneuil St Georges (3)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	D	11	01/02/26 22/02/26	54668909	Beaulieu/Gibauderie (1)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	D	11	01/02/26 22/02/26	54668910	Dissay (1)	Viçq Sur Gartempe (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	D	11	01/02/26 22/02/26	54668911	Cissé (1)	Pouillé Tercé (1)	Arrêté municipal	14/03/26
D4	D	11	01/02/26 22/02/26	54674394	Beaumont St Cyr (4)	Montamisé (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	D	12	01/03/26	54668920	Dissay (1)	Cissé (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	12	01/03/26	54674398	Beaumont St Cyr (4)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2025 - 2026 : MA TCHS de CHAMPIONNA T MA SCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D4	E	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54687017	Sèvres Anxaumont (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	E	8	06/12/25 - 21/12/25 15/02/26	54668966	Smarves Iteuil (2)	3 Vallées 86 (4)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	E	9	13/12/25 11/01/26	54124116	Rouillé (2)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	E	10	25/01/26	54668971	3 Vallées 86 (4)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	E	10	24/01/26 22/02/26	54687021	Savigny L'Evescault (1)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	14/03/26
D4	E	10	24/01/26 14/02/26	54687022	Vivonne (2)	Vernon/Fleuré (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	E	11	01/02/26 22/02/26	54668974	Vernon/Fleuré (1)	3 Vallées 86 (4)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	E	11	01/02/26 22/02/26	54687023	Sèvres Anxaumont (2)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	E	11	01/02/26 22/02/26	54687024	Fontaine le Comte (3)	Vivonne (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	E	11	01/02/26 22/02/26	54668975	Rouillé (2)	Boivre (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54669016	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	F	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54124200	Valence en Poitou FC (1)	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	F	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54124201	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	F	8	07/12/25 11/01/26	54669019	Chatain (1)	Availles Limouzine/Pressac (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	F	8	07/12/25 11/01/26	54669020	Brion St Secondin (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	F	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	à définir
D4	F	10	25/01/26	54124213	Château Larcher (3)	Availles Limouzine/Pressac (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	F	10	25/01/26	54669026	Châtain (1)	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	F	10	25/01/26	54669027	Brion St Secondin (2)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	F	10	24/01/26	52669028	ACG Foot Sud 86 (2)	Bouresse/Queaux Moussac (1)	Arrêté municipal	14/03/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669029	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669032	Château Larcher (3)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669030	Valence en Poitou FC (1)	Chatain (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669031	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Brion St Secondin (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	9	14/12/25-11/01/26 15/03/26	54669084	Sammarçolles (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	10	25/01/26	54669085	Champigny (1)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54464672	Vendelogne (1)	Champigny (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669089	Sammarçolles (2)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669091	Mouterre Sully (1)	Beuxes (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669092	Les Trois Moutiers/Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	14/03/26
D5	B	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26	54159218	Antran (3)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	B	10	25/01/26 15/02/26	54159226	Orches (1)	Champigny (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	B	11	01/02/26 22/02/26	54159228	Antran (3)	Thuré Besse (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	B	11	01/02/26 22/02/26	54159230	Champigny (2)	Naintré (4)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	B	13	01/03/26	54416818	Moncontour/Coussay (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	6	23/11/25 - 21/12/25 18/01/26	54669144	Oyré Dangé (3)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	C	8	07/12/25 11/01/26	54669153	Oyré Dangé (3)	Buxeil (1)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	C	8	07/12/25 11/01/26	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	C	10	25/01/26	54669161	Oyré Dangé (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	C	10	25/01/26	54669163	Buxeil (1)	Bonneuil Matours (1)	Terrain Impraticable	15/03/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669165	Vioç sur Gartempe (3)	Pleumartin La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669166	Availles en Châtelleraut (3)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669167	Coussay Les Bois (2)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669169	Bonneuil Matours (1)	St Rémy Sur Creuse (2)	Arrêté municipal	18/04/26
D5	D	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54669248	Dissay (2)	Bonneuil Matours (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	D	10	25/01/26 15/02/26	54669254	Lavoux Liniers (2)	La Pallu (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669255	La Pallu (3)	Bonneuil Matours (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669257	Sèvres Anxaumont (3)	Avanton (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669258	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54689701	Villeneuve (1)	Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	D	12	01/03/26	54669268	Dissay (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2025 - 2026 : MA TCHS de CHAMPIONNA T MA SCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D5	E	9	14/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	10	25/01/26 22/02/26	54669342	Vouillé Latillé (2)	Jaunay Marigny (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	E	10	25/01/26 22/02/26	54669344	Boivre (2)	Montamisé (4)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	E	10	25/01/26 22/02/26	54669340	Dissay (3)	Quinçay (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669345	Montamisé (4)	Dissay (3)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669346	Quinçay (2)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669348	Jaunay Marigny (3)	Vendelogne (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669349	Fontaine le Comte (4)	Boivre (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	12	01/03/26	54669356	Dissay (3)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	6	23/11/25 - 21/12/25 01/02/26	54695955	Nouaillé (4)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	7	30/11/25 11/01/26	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	8	07/12/25 15/02/26	54695962	3 Vallées 86 (5)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	05/04/26
D5	F	8	07/12/25 11/01/26	54695963	Dienné (1)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	F	8	07/12/25 11/01/26	54695964	Valdivienne (3)	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	F	9	14/12/25	54695971	3 Vallées 86 (5)	St Julien/Savigny (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	F	10	25/01/26 15/03/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	à définir
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	10	25/01/26 05/04/26	54695972	Valdivienne (3)	3 Vallées 86 (5)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54179695	3 Vallées 86 (5)	Smarves Iteuil (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54669636	Dienné (1)	Valdivienne (3)	Arrêté municipal	08/03/26
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54669637	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	St Julien L'Ars (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54669447	Montmorillon (4)	Nalliers/St Savin (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	G	10	25/01/26 15/02/26	54125919	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Sillars (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	10	25/01/26 22/02/26	54465603	Nalliers/St Savin (1)	Haims (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	10	25/01/26 15/02/26	54669450	Lussacoise (1)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54465604	Haims (1)	Adriers (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54125924	Chapelle Viviers (2)	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Arrêté municipal	14/03/26
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54200904	Sillars (1)	Nalliers/St Savin (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54669452	Saulgé (1)	Lussacoise (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54669453	Vallée du Salleron (2)	Montmorillon (4)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	H	8	07/12/25 11/01/26	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	H	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54696055	Savigne/Blanzay (1)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	H	10	25/01/26	54696066	Valence en Poitou OC (3)	St Benoit (3)	Terrain Impraticable	15/03/26
D5	H	10	25/01/26	54696063	Savigné/Blanzay (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	H	10	25/01/26	54696064	Rouillé (3)	Smarves Iteuil (4)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	H	11	01/02/26 22/02/26	54696068	Coulombiers (1)	Savigne/Blanzay (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	H	11	01/02/26 22/02/26	54696069	Vivonne (3)	Rouillé (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	H	11	01/02/26 22/02/26	54696070	Smarves Iteuil (4)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	I	9	14/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54697429	Adriers (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	18/04/26
D5	I	10	25/01/26	54697434	Lusignan (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	I	10	25/01/26 15/02/26	54697433	Sommiers St Romain (2)	Valence en Poitou OC (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D5	I	10	25/01/26	54697436	Availles en Limouzine (2)	Adriers (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	I	11	01/02/26 22/02/26	54697439	Valence en Poitou OC (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	I	11	01/02/26 22/02/26	54697438	Brion St Secondin (3)	Sommiers St Romain (2)	Arrêté municipal	à définir

Les dates "à définir " seront actualisées en fonction des résultats des rencontres des Coupes et Challenges.

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe Tassin	1	21/02/26	55273668	Nieul L'Espoir (1) / Naintré (1)	Arrêté municipal	22/03/26
Challenge Renaudie	3	18/01/26 08/02/26	55273657	Sommiers St Romain (2) / Nouaillé (4)	Arrêté municipal	15/03/26
Challenge Renaudie	3	18/01/26 22/02/26	55273654	Vendelogne (2) / Sammarçolles (2)	Dossier en cours sur le match précédent	15/03/26



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		à rejouer le
D4	F	6	23/11/25 - 21/12/25 18/01/26/	54124192	Valence en Poitou FC (1)	Château Larcher (3)	05/04/26
D5	H	8	07/12/25 - 21/12/25 18/01/26 - 15/02/26	54696056	Rouillé (3)	Valence en Poitou OC (3)	19/04/26

En Rouge et en Gras les dates qui sont modifiées en raison du report de la journée complète

Les dates « à définir » seront actualisées en fonction des résultats des rencontres de Coupes et Challenges.

Prochaines dates de rattrapage :

- 15 mars sauf pour les équipes qualifiées en Coupe Louis David
- 5 avril sauf pour les équipes qualifiées en Coupe Louis David et en Coupe Joliet Rousseau
- 12 avril sauf pour les équipes qualifiées en Coupe Joliet Rousseau et en Challenge Marce Renaudie et les équipes de D1
- 19 avril pour les équipes de D3 à D5 sauf celles encore qualifiée en Challenge Marcel Renaudie
- 17 mai sauf pour les équipes de D1
- Vendredi 1^{er} mai (jour férié)
- Vendredi 8 mai (jour férié)
- Jeudi 14 mai (jour férié)

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 54667932 : Beaumont St Cyr (2) – Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 1 du 22/02/26

Réserve

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°22 (du 25/02/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 0 en faveur de Beaumont St Cyr (2).

DÉPARTEMENTAL 2

Match n°54668217 : St Maurice Gençay (1) – Brion St Secondin (1) en poule B du 07/03/26

Demande du club de St Maurice Gençay pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

La demande peut être satisfaite par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Les frais d'arbitrage des arbitres assistants seront à la charge du club de St Maurice Gençay.

DÉPARTEMENTAL 4

FORFAIT

Match n° 54201866 : Ouzilly (1) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 01/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de St Léger de Montbrillais (2) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de St Léger de Montbrillais.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n°54696084 : Biard (2) – Coulombiers (1) en poule H du 08/03/26

Demande du club de Coulombiers (1) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

La demande peut être satisfaite par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Coulombiers

Match n°54669459 : Nalliers/St Savin St Germain (1) – Lussac (1) en poule G du 08/03/26

Demande du club de Lussacoise pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

La demande peut être satisfaite par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Lussac

Match n°54669163 : Buxeuil (1) – Bonneuil Matours (1) en poule C du 15/03/26

Demande du club de Bonneuil Matours pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

La demande peut être satisfaite par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Bonneuil Matours



FORFAIT

Match n° 54464676 : Vendelogne (1) – UCSE/Colombiers (3) en poule A du 01/03/26

4^{ème} forfait de l'équipe UCSE/Colombiers (3) (sans déplacement)

Courriel du club de l'UCSE indiquant le forfait général de l'équipe

Amende de 70€ (35€x2) au club de l'UCSE.

Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe UCSE/Colombiers (3), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 54669359 : Poitiers ASAC (3) – Fontaine le Comte (4) en poule E du 01/03/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (4) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Fontaine le Comte.

Match n° 54695988 : Valdivienne (3) – Smarves Iteuil (3) en poule F du 01/03/26

3^{ème} forfait de l'équipe de Valdivienne (3) (sans déplacement de l'équipe de Smarves Iteuil (3))

Amende de 35€ au club de Valdivienne.

Match n° 54697452 : Lusignan (2) – Adriers (2) en poule I du 01/03/26

1^{er} forfait de l'équipe d'Adriers (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club d'Adriers.

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 5^{ème} tour le 15/03/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	3 Vallées 86 2	D1	Smarves Iteuil 1	D2B
2	Antran 1	D1	Oyré Dangé 1	D2A
3	Chasseneuil St Georges 1	D1	Neuville 2	D1
4	Châtellerault Portugais 1	D1	Buxerolles 3	D2B
5	Chauvigny 3	D2B	Valdivienne 1	D1
6	Coussay 1	D3A	Availles En Chatellerault 1	D2A
7	Fontaine Le Comte 2	D2B	St Saviol 1	D3D
8	La Pallu 1	D2A	Poitiers Stade 3	D1
9	Montamisé 1	D1	Jaunay Marigny 1	D2A
10	Montmorillon 2	D2B	3 Cités Poitiers 1	D2A
11	Naintré 2	D2A	Vicq S/Gartempe 1	D1
12	Nouaillé 2	D1	Brion St Secondin 1	D2B
13	Rouillé 1	D2B	St Julien L'Ars 1	D2A
14	Vivonne 1	D2B	Ligugé 2	D1

Organisation du 5^{ème} tour de la Coupe Louis David 28 équipes soit 14 matchs

20 équipes qualifiées du tour 4

2 équipes de D2 éliminées du tour 4 de CNA

6 équipes premières de D1

CHALLENGE JOLLIET ROUSSEAU

Informations :

Tour n° 4 reporté au 4 ou 5 avril 2026

Tour n° 5 avancé au 11 ou 12 avril 2026

**CHALLENGE MARCEL RENAUDIE****Informations :**

Tour n° 4 reporté au 11 ou 12 avril 2026

Tour n° 5 reporté au 18 ou 19 avril 2026

COUPE ANDRÉ TASSIN**Match n°55273668 : Nieuil L'Espoir (1) - Naintré (1) du 21/02/26**

Match reporté à une date ultérieure en raison d'un arrêté municipal.

Le prochain tour de la Coupe Tassin étant prévu le 5 avril 2026, la rencontre en rubrique devra impérativement être jouée au plus tard le 22 mars 2026 et en semaine.

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES****Amende de 28€**

Match n°54159237 : Leigné sur Usseau (2) – Champigny (2) en D5 poule B du 01/03/26

Prochaine réunion : Mercredi 18 mars 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 3 mars 2026 Procès-verbal n°18

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU
MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU
Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 17 du 24 février 2026 est adopté avec la modification suivante :
« Documents manquants à envoyer au plus tard le 03/03/2026 »

DATES A RETENIR

Samedi 28 mars 2026 : Finale départementale Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes

Samedi 23 mai 2026 : Finale des Challenges U18, U15, Consolante U18, Consolante U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS								
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	A	1	24/01/26	55406323	GJ VVM Chauvigny (4)	GJ Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	à définir
U17/U16	D1	1	24/01/26	55406411	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U17/U16	D1	1	24/01/26	55406410	GJ Dissay Beaumont (1)	GJ Val de Vonne (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U17/U16	D1	2	28/02/26	55406413	Mirebeau (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	à définir
U17/U16 D2	A	1	24/01/26	55406440	GJ Sud Haut Poitou (1)	St Benoît/Ligugé (2)	Arrêté municipal	28/03/26
U17/U16 D2	B	1	24/01/26	55406467	GJ Montasévre (1)	St Benoît/Ligugé (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15	D1	1	24/01/26	55405395	GJ Dissay Beaumont (2)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	A	1	24/01/26	55406549	Availlès/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (2)	Jauray Marigny (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	A	1	24/01/26	55406552	GJ Avenir 86 (2)	Naintré (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	B	1	24/01/26	55406634	Mirebeau (1)	GJ CSP (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	B	1	24/01/26	55406636	GJ Avenir 86 (1)	GJ Antoigné Ingrandes (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	B	2	28/02/26	55406638	GJ CSP (1)	GJ Cap Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	à définir
U15 D2	C	1	24/01/26	55406663	Nieul Mignaloux (1)	GJ Montasévre (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	C	1	24/01/26	55406664	GJ Foot Sud 86 (1)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	C	1	24/01/26	55406665	GJ Val de Vonne (2)	Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	D	1	24/01/26	55406692	GJ 3 Vallées 86 (1)	GJ VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	28/03/26
U13D1	A	1	24/01/26	55406803	GJ Dissay Beaumont (1)	Poitiers Stade (2)	Arrêté municipal	18/04/26
U13D1	B	1	24/01/26	55406830	GJ Val de Vonne (1)	GJ Espoir Sud Poitiers (3)	Arrêté municipal	18/04/26
U13D2	A	2	28/02/26	55408652	GJ Dissay Beaumont (2)	Neuville (3)	Arrêté municipal	28/03/26
U13D2	A	2	28/02/26	55408653	Mirebeau (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	04/04/26
U13D3	A	1	24/01/26	55406989	GJ CSP (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	18/04/26
U13D3	C	1	24/01/26	55408731	GJ 3 Vallées 86 (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	28/03/26
U13D3	D	1	24/01/26	55407104	Valdivienne (1)	GJ VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	28/03/26

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS								
Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	/	1/8	13/12/25	55226505	Jaunay Marigny (1)	Gj Val de Clouère (1)	Report du championnat	28/03/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226507	Gj VVM Chauvigny (4)	Buxerolles (2)	Report du championnat	28/03/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226508	Châtelleraut Portugais (1)	Gj Avenir 86 (1)	Report du championnat	28/03/26
ConsU18	/	1/8	13/12/25	55245826	Gj Montasévrès (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	04/04/26
ConsU18	/	1/8	13/12/25	55245825	Gj Foot Sud 86 (1)	Naintré (1)	Report du championnat	28/03/26
ConsU18	/	1/8	13/12/25	55245830	Gj Antoiné Ingrandes (1)	Gj 3 vallées 86 (1)	Report du championnat	04/04/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226510	Gj Sud Haut Poitou (1)	Mirebeau (1)	Report du championnat	04/04/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226512	GJ Foot Sud 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Report du championnat	04/04/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245842	Vivonne/Blard (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	28/03/26

Compte-tenu des nombreux arrêtés municipaux, de l'état des terrains et du calendrier très chargé, la Commission :

- Décide de reprogrammer les rencontres non-jouées du 25 février au 28 mars de préférence et au 18 avril pour les équipes U13 encore qualifiées en Festival Foot U13 Pitch ou en Challenge Dansac

- Informe les clubs que, selon la situation des équipes encore engagées, les ¼ de challenge et consolante U15 et U18 pourront avoir lieu les 28 mars, 4 avril ou 11 avril

- Décide de décaler les ½ finales au 18 avril

La commission rappelle qu'il est toujours possible, à l'initiative des clubs, d'avancer une rencontre en semaine et après accord écrit.

RAPPEL : PROCEDURE DE DEMANDE DE REPORT D'UN MATCH

Nous vous rappelons la procédure de demande de modification de match :

« 1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée.

Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

Le report n'est possible que jusqu'au mercredi qui suit la rencontre.

ACCESSION FIN DE SAISON

Accessions en fin de saison :

- Le 1^{er} de la poule de D1 U17/U16 si éligible à la montée en U18R2
- Le 1^{er} de la poule de D1 U15 si éligible à la montée en U16 R2
- En U13, 1 seule montée sur les 2 poules de U13 D1.
 - 1) Si les 1ers de chaque poule de D1 sont éligibles à la montée en U14 R2 la Commission organisera une opposition entre ces 2 clubs (date à définir)
 - 2) Si un seul club sur les 2 est éligible alors celui-ci accèdera directement en U14R2

U18/U17

FORFAIT

Match n°55406326 : GJ Foot Sud 86 (1) – Migné Auxances (3) en poule A du 28/01/26

1^{er} forfait de l'équipe de **Migné Auxances (3)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de **Migné Auxances**

**U17/U16****FORFAIT****Match n°55406441 : GJ 3 Vallées 86 (1) – St Benoît / Ligugé (2) en poule A du 28/01/26**

1^{er} forfait de l'équipe de **St Benoît / Ligugé (2)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de **St Benoît**.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. TOURE Abdoulaye Nickess (29€44) et de son accompagnateur M. BOUILLEAU Guy (16€18) seront à la charge du club de **St Benoît**. Ces derniers n'ayant pas été prévenus se sont déplacés.

U15**FORFAIT****Match n° 55406695 : GJ Montasèvres (2) – GJ 3 Vallées 86 (1) en D2 poule D du 28/02/26**

1^{er} forfait de l'équipe de **GJ Montasèvres (2)** (sans déplacement de l'équipe du GJ 3 Vallées 86 (1))

Amende de 13€ au club de **GJ Montasèvres**

Match n° 55406778 : Poitiers CEP (2) – Valdivienne (1) en D2 poule E du 28/02/26

1^{er} forfait de l'équipe de **Valdivienne (1)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de **Valdivienne**

Match n° 55406781 : St Savin Vicq (1) – Poitiers ASAC (3) en D2 poule E du 28/02/26

1^{er} forfait de l'équipe de **St Savin/Vicq (1)** (sans déplacement de l'équipe de Poitiers ASAC (3))

Amende de 13€ au club de **St Savin**

Match n°55406780 : Ligugé / St Benoît (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en D2 poule E du 28/02/2026

1^{er} forfait de l'équipe de **GJ Espoir Sud Poitiers (3)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de **GJ Espoir Sud Poitiers**

U13**FORFAIT****Match n° 55408790 : GJ VVM Chauvigny (3) – Naintré (1) en D2 poule C du 28/02/26**

1^{er} forfait de l'équipe de **Naintré (1)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de **Naintré**

Match n°55407021 : GJ Sud Haut Poitou (2) – Châtelleraut Portugais (2) en D3 poule E du 28/02/26

1^{er} forfait de l'équipe de **Châtelleraut Portugais (2)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de **Châtelleraut Portugais**.

CHALLENGE DANSAC**Rappel :****1) Règlement Compétitions des Jeunes****Article 4 : Equipes supérieures**

Au sein d'un club dans lequel elles évoluent, les équipes sont classées en équipes 1, 2, 3, 4, ... ; l'équipe 1 étant réputée supérieure à l'équipe 2 et ainsi de suite.

2) Règlement Challenge DANSAC

« Les équipes classées 1ères, 2ème de chaque poule seront qualifiées pour le 3ème tour (soit 16 équipes).

Toutefois, **une seule équipe par club** pourra participer au 3ème tour. Le cas échéant, l'équipe classée 3ème de la poule concernée sera repêchée. »



« Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes. »

Classement 2^{ème} tour Challenge Dansac

	A (à Neuville)	Pts	Jongleries
1	Buxerolles (2)	7	493
2	Poitiers Stade (3)	5	582
3	Neuville (3)	3	285
4	GJ VVM Chauvigny (2)	1	321

	B (à Poitiers Stade)	Pts	Jongleries
1	Poitiers Stade (2)	9	588
2	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	6	795
3	GJ VVM Chauvigny (3)	1	280
4	Valence en Poitou (1)	1	116

	C (à Loudun)	Pts	Jongleries
1	Châtelleraut SO (2)	9	430
2	GJ Sud Haut Poitou (2)	6	116
3	Loudun (1)	3	244
4	ASM/ Les 3 Moutiers (1)	0	209

	D (à St Benoit)	Pts	Jongleries
1	GJ Espoir Sud Poitiers (3)	7	643
2	Mignaloux Beauvoir (1)	4	302
3	GJ Dissay Beaumont (3)	2	300
4	St Benoit/Ligugé (2)	2	245

	E (à Buxerolles)	Pts	Jongleries
1	GJ Espoir Sud Poitiers (5)	9	439
2	Buxerolles (3)	4	356
3	GJ 3 Vallées (1)	3	236
4	Valdivienne (1)	1	97

	F (à Vendevre)	Pts	Jongleries
1	GJ Dissay Beaumont (2)	9	343
2	Neuville (4)	6	512
3	GJ Cap Haut Poitou (2)	3	191
4	UCSE (1)	0	160

	G (à Poitiers ASAC)	Pts	Jongleries
1	Neuville (2)	9	724
2	GJ Sud Haut Poitou (1)	6	448
3	GJ Avenir 86 (1)	3	0
4	Poitiers ASAC (3)	0	242

	H (à Biard)	Pts	Jongleries
1	Biard (1)	7	230
2	Poitiers ASAC (2)	7	160
3	GJ Espoir Sud Poitiers (4)	3	227
4	Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1)	0	124

non qualifiable car déjà une équipe de qualifiée
éliminé pas de jongleries

équipe qualifiée
meilleurs 3e
repêchage 4e

16 équipes qualifiées pour le 3 ^{ème} tour				
Samedi 4 avril 2026				
Classement au total	Equipes	Poule	Pts	Classement dans la poule
1	Neuville (2)	G	9	1
2	Poitiers Stade (2)	B	9	1
3	Châtelleraut SO (2)	C	9	1
4	GJ Dissay Beaumont (2)	F	9	1
5	Buxerolles (2)	A	7	1
6	Biard (1)	H	7	1
7	Poitiers ASAC (2)	H	7	2
8	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	B	6	2
9	GJ Sud Haut Poitou (1)	G	6	2
10	Mignaloux Beauvoir (1)	D	4	2
11	Loudun (1)	C	3	3
12	GJ 3 Vallées 86 (1)	E	3	3
13	GJ Cap Haut Poitou (2)	F	3	3
14	GJ VVM Chauvigny (3)	B	1	3
15	St Benoit / Ligugé (2)	D	2	4
16	Valence en Poitou (1)	B	1	4



CHALLENGE DANSAC U13

3^{ème} tour – samedi 4 avril

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A à Neuville	B à St Eloi	C à St Benoît	D à André Messy
Loudun (1)	Poitiers Stade (2)	GJ VVM Chauvigny (3)	Buxerolles (2)
Neuville (2)	Valence en Poitou (1)	SO Châtellerauld (2)	GJ Espoir Sud Poitiers (2)
GJ Dissay Beaumont (2)	Poitiers ASAC (2)	St Benoît/Ligugé (2)	Biard (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)	Mignaloux Beauvoir (1)	GJ 3 Vallées 86 (1)	GJ Sud Haut Poitou (1)

Club Recevant

PLATEAUX U11/PHASE 3

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Les feuilles de match et de résultats à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

RAPPEL : Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'équipe à l'endroit prévu sur la feuille de match.

Trop de feuilles sont encore transmises sans le nom de l'équipe participant au plateau.

Pour les clubs invités :

- Respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- Préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- En cas de défection, prévenir le responsable du plateau et envoyer un mail au District.
- Donner sa feuille de licences au club organisateur.

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents 15€
- Licence manquante 9€ par licence
- Totalité des licences manquantes 20€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

FORFAIT
Amende de 13€

Plateaux du 28/02/2026

Niveau 1 - Poule A site 1 à Châtellerauld SO

1^{er} forfait de GJ Sud Haut Poitou (1)

Conformément au règlement, et suite au forfait de GJ Sud Haut Poitou (1), l'équipe de GJ Sud Haut Poitou (2) en poule E et GJ Sud Haut Poitou (3), poule L, sont déclarées forfait (1^{er} forfait – **non amendé**)

Niveau 2 - Poule G site 2 à Nieuil l'Espoir

1^{er} forfait de Montmorillon (2)

Conformément au règlement, et suite au forfait de Montmorillon (2), l'équipe de Montmorillon (3), poule M, est déclarée forfait (1^{er} forfait – **non amendé**)

**Niveau 3 - Poule I site 2 à Cernay**1^{er} forfait de Nord Vienne / Sammarçolles (1)1^{er} forfait de St Léger de Montbrillais / 3 Moutiers (1)**Niveau 3 - Poule L site 1 à Tercé**1^{er} forfait de Chasseneuil St Georges (2)

Feuilles de plateaux manquantes

U11 - Plateaux du 28/02/2026

Poule E site 1 à Migné AuxancesLa commission demande au club de **Migné Auxances** les documents suivants avant le 10/03/26 :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule L site 2 à BenassayLa commission demande au club de **GJ Sud Haut Poitou** les documents suivants avant le 10/03/26 :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule L site 1 à Tercé (regroupé avec le plateau K)La commission demande au club de **GJ VVM Chauvigny** de renvoyer les documents officiels avant le 10/03/26 :

- La feuille de licences des joueurs de Neuville et de Migné Auxances présents sur le plateau.

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.

Plateau U7/U9 du 28/02/2026

Secteur 2 : plateau à OuzillyLa Commission demande au club **d'Ouzilly** les documents suivants à recevoir pour le **10/03/26**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club en U7 et U9
- Les feuilles de compte rendu U7 et U9

Secteur 5 : plateau à LiguéLa Commission demande au club **de Ligué** les documents suivants à recevoir pour le **10/03/26**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles de compte rendu U7 et U9

Secteur 7 : plateau à CivrayLa Commission demande au club **de GJ Foot Sud 86** les documents suivants à recevoir pour le **10/03/26**

- Les feuilles de licences U6/U7 des participants au plateau
- La feuille de licences du GJ Val de Clouère U6/U7 et U8/U9
- La feuille de compte rendu U6/U7



FUTSAL

Finales Futsal du 21/02/26 à Civaux

Remerciements :

- A la Mairie de Civaux pour la mise à disposition de ses équipements
- Au Groupement de Jeunes des 3 Vallées 86 pour son aide à l'organisation des Finales Futsal.

CLASSEMENTS

Fétis Lahitte U11 Filles

- 1^{er} Stade Poitevin *
- 2^{ème} La Chapelle Bâton
- 3^{ème} Neuville
- 4^{ème} Ligugé

Fétis Lahitte U11 Garçons

- 1^{er} Stade Poitevin*
- 2^{ème} Châtelleraut SO*
- 3^{ème} GJ Cap Haut Poitou
- 4^{ème} GJ VVM Chauvigny

*qualifié pour la phase régionale

Critérium U13 Filles

- 1^{er} Ent. Buxerolles Vouneuil Béruges
- 2^{ème} Poitiers 3 Cités

Critérium U13 Garçons

- 1^{er} GJ Val de Vonne
- 2^{ème} Buxerolles
- 3^{ème} Ent.Ligugé Saint Benoit
- 4^{ème} Châtelleraut SO

Critérium U15 Filles

- 1^{er} Loudun
- 2^{ème} Ent.Vouneuil Béruges Buxerolles

Critérium U15 Garçons

- 1^{er} Stade Poitevin
- 2^{ème} Châtelleraut SO
- 3^{ème} GJ Cap Haut Poitou
- 4^{ème} GJ VVM Chauvigny

Critérium U18 Filles

- 1^{er} Montmorillon
- 2^{ème} Poitiers 3 Cités

Critérium U15 Garçons

- 1^{er} Jaunay Marigny
- 2^{ème} Buxerolles

FUTSAL : FORFAITS

La Commission regrette le grand nombre de forfaits en U7/U9 lors des journées organisées pour ces catégories.

Plateaux du 31/01/2026

U7

A Lussac

- 1^{er} forfait des équipes du Stade Poitevin (1) et (2). Amende de 5€ au club du **Stade Poitevin**.
- 1^{er} forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (pôle St Julien). Amende de 5€ au club de **GJ VVM Chauvigny**
- 1^{er} forfait de l'équipe de Saint Savin St Germain (1). Amende de 5€ au club du **Saint Savin St Germain**.
- 1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (1). Amende de 5€ au club de **Montmorillon**
- 1^{er} forfait des équipes de Smarves Iteuil (1) et (2). Non amendé

A Monts sur Guesnes

- 1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (1). Amende de 5€ au club de **Jaunay Marigny**
- 1^{er} forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (1). Amende de 5€ au club de **GJ Beaumont Dissay**.
- 1^{er} forfait de l'équipe de Saint Léger de Montbrillais (1). Amende de 5€ au club de **Saint Léger de Montbrillais**

A Dangé St Romain

- 1^{er} forfait de l'équipe de Aailles.Bonneuil.Cenon.Vouneuil (1). Amende de 5€ au club de **Vouneuil / Vienne**

A l'Isle Jourdain

- 1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1). Amende de 5€ au club de **Saulgé**.

A Latillé

- 1^{er} forfait de l'équipe de Saint Benoit (1). Amende de 5€ au club de **Saint Benoit**

U9A Pressac

1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé (1). Amende de 5€ au club de **Ligugé**

1^{er} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (1). Non Amendé

1^{er} forfait de l'équipe de Valence en Poitou (1). Amende de 5€ au club de **Valence en Poitou**

U11 AmicauxA Lussac

1^{er} forfait des équipes du Stade Poitevin (1) et (2). Amende de 5€ au club du **Stade Poitevin**.

1^{er} forfait de l'équipe de Aailles.Bonneuil.Cenon.Vouneuil (2). Amende 5€ au Club de **Cenon**

A l'Isle Jourdain.

1^{er} forfait de l'équipe de Vicq St Savin (1). Amende de 5€ au club de **Vicq sur Gartempe**

A Pressac

1^{er} forfait des équipes de Mignaloux Beauvoir (1) et (2). Amende de 5€ au club de **Mignaloux Beauvoir**

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (1). Amende 5€ au Club de **Vivonne**

U13A Loudun.

1^{er} forfait de l'équipe de Thuré Besse (2). Amende de 5€ au club de **Thuré Besse**

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (2). Amende de 5€ au club de **Jaunay Marigny**.

A Monts sur Guesnes

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (1). Amende de 5€ au **GJ Espoir Sud Poitiers**

Plateaux du 07/02/2026U7A Lussac

1^{er} forfait des équipes de Mignaloux Beauvoir (1) et (2). Amende de 5€ au club de **Mignaloux Beauvoir**.

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Val de Clouère (1). Amende 5€ au Club de **GJ Val de Clouère**

A Dangé

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (1). Amende de 5€ au club de **Naintré**

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2). Non amendé

A Monts sur Guesnes

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (1). Amende de 5€ au club de **Jaunay Marigny**

U9A Monts sur Guesnes

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (1). Amende de 5€ au club de **GJ Beaumont Dissay**.

A Lussac

1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1). Amende de 5€ au club de **Saulgé**



TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Feuilles de plateaux manquantes

Amende de 15€

Documents manquants à envoyer au plus tard le 10/03/2026 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

U11 - Plateaux du 22/11/2025

Poule F : à St Nicolas (Biard)

La Commission demande au club de Biard les documents suivants avant le 10/03/26

- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 29/11/2025

Poule J : à Poitiers CEP

La Commission demande au club de Buxerolles les documents suivants avant le 10/03/26 :

- La feuille de licences des joueurs de **Buxerolles (3)** présents au plateau

Poule L : à Adriers

La Commission demande au club d'Adriers les documents suivants avant le 10/03/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 06/12/2025

Plateaux du 06/12/25 reportés au 13/12/2025

Poule G : à St Benoit

La Commission demande au club de St Benoit les documents suivants avant le 10/03/26 :

- La feuille de résultats du plateau

FMI manquantes

Amende de 15€

Journée du 24/01/2026

2 ème Rappel :

Match n° 55406804 : GJ Montasèvres (1) – Ozon (1) en U13 D1

Journée du 28/02/2026

Match n° 55408655 : GJ Avenir 86 (1) – Migné Auxances (1) en U13 D2 poule A

Match n° 55407023 : GJ Avenir 86 (2) – Buxerolles (3) en U13 D3 poule B

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doit être fournie par le club recevant et doit être transmise par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 04 mars 2026
Procès-verbal n° 23

Présents : Mme Maryse MOREAU (en partie).
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS (en partie) et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 22 (par voie électronique) du mercredi 25 février 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Fontaine le Comte	Nouaillé
Archigny	GJ Espoir Sud Poitiers	Paizay le Sec
Availles Limouzine / Pressac	GJ Foot Sud 86	Payroux Charroux Mauprévoir
Avanton	GJ Val de Vonne	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	GJ VVM Chauvigny	Rouillé
Biard	Ingrandes	Savigny l'Evescault
Blanzay	Jardres	Sèvres Anxaumont
Boivre	La Chapelle Viviers	St Christophe
Bouresse / Queaux Moussac	La Pallu	St Léger de Montbrillais
Brion St Secondin	Les Trois Moutiers	St Maurice Gençay
Cernay St Genest L'Envigne	Loudun	Stade Poitevin
Chasseneuil St Georges	Lusignan	Usson l'Isle
Châtellerault Portugais	Migné Auxances	Valdivienne
Chauvigny	Montamisé	Valence en Poitou OC
Colombiers	Montmorillon	Vallée du Salleron
Coussay les Bois	Naintré	Vicq sur Gartempe
Dissay	Neuville	Vivonne
FC 3 vallées 86	Nieuil l'Espoir	Vouillé / Latillé
Fleuré	Niort St Florent	Vouneuil Béruges

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- L'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- L'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

[illegible]

Si les équipes concernées n'ont pas de matchs en retard supplémentaires :

Les 21 et 22 mars prochains, les équipes de Départemental 3 à 5 entreront dans les 5 dernières journées

Les 11 et 12 avril prochains, les équipes de Départemental 2 entreront dans les 5 dernières journées

Les 18 et 19 avril prochains, les équipes de Départemental 1 entreront dans les 5 dernières journées

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, **plus de trois joueurs** ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de **plus de dix des rencontres de compétitions nationales** avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25

En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures

**OUVERTURE DE DOSSIER****Match n° 54686946 : Vivonne (1) – Buxerolles (3) en Départemental 2 poule B du 28/02/26**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 1**Match n° 54667942 : Poitiers Stade (3) – Beaumont St Cyr (2) du 01/03/26**

Courriel de confirmation du club de Beaumont St Cyr (02/03/26 à 09h51)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Stade, pour le motif suivant : des joueurs du club de Poitiers Stade sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Poitiers Stade, que les équipes (1) et (2) ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Poitiers Stade (1) évoluant en National 2 poule A : Montlouis (1) – Poitiers Stade (1) en championnat du 07/02/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Poitiers Stade (2) évoluant en Régional 2 poule A : Chauray (2) - Poitiers Stade (2) en championnat du 28/02/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Poitiers Stade (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 3 à 1 en faveur de Poitiers Stade (3).**

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Beaumont St Cyr.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information : le règlement n'indique pas qu'une équipe de jeunes soit supérieure à une équipe senior.

DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 54668210 : Rouillé (1) – Chauvigny (3) en poule B du 28/02/26**

Monsieur Cyrille DENIS n'a pas participé aux débats.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Chauvigny (3) d'un joueur (licence n° 2544404532) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Chauvigny lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 11 mars 2026** terme de rigueur.

Dossier en instance.

**DÉPARTEMENTAL 4****Match n° 54687027 : Sèvres Anxaumont (2) – FC 3 Vallées 86 (4) en poule E du 01/03/26****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Sèvres Anxaumont (2) d'un joueur (licence n° 2338167771) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Sèvres Anxaumont lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 11 mars 2026** terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 54159234 : Antran (3) – Cernay St Genest L'Envigne (2) en poule B du 01/03/26**

Courriel de confirmation du club de Cernay St Genest L'Envigne (01/03/26 à 18h03)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Antran, pour le motif suivant : des joueurs du club d'Antran sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes d'Antran, que les équipes (1) et (2) ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe d'Antran (1) évoluant en Départemental : Valdivienne (1) – Antran (1) en championnat du 28/02/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe d'Antran (2) évoluant en Départemental 3 poule B : Availles en Châtellerauld (2) - Antran (2) en Challenge des Réserves du 18/01/26 qu'un joueur inscrit sur les feuilles de matchs de la rencontre en rubrique et de l'équipe supérieure susnommée Luka CASSEGRAIN mais n'a pas participé à la dernière rencontre officielle de cette dernière.

Considérant que l'équipe **d'Antran (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 2 à 1 en faveur d'Antran (3)**.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Cernay St Genest L'Envigne.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

U15**Match n° 55405399 : Neuville (2) – Vouneuil Béruges (1) en Départemental 1 du 28/02/26**

Match arrêté à la 70^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur et l'intervention des pompiers.

Considérant le rapport de l'arbitre officiel désigné M. Nibrasse GUITANE qui précise que la rencontre a été arrêtée en concertation avec les éducateurs des deux équipes.

La Commission donne le match à rejouer à une date ultérieure à fixer.

Dossier transmis à la Commission des jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.

**CHALLENGE U18 / U17****Match n° 55226503 : GJ Montasèvres (2) – Neuville (3) du 31/01/26 remis le 21/02/26****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 22 du 25/02/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Neuville (3) d'un joueur (licence n° 9602878465) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Neuville a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 19 du 29/01/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 02/02/26 et que l'équipe de Neuville (3) évoluant en U17/U16 Départemental 2 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Neuville (3) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Montasèvres (2) (3-0).

L'équipe du GJ Montasèvres (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Neuville.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

CONSOLANTE U18**Match n° 55245828 : Poitiers Asac (1) - Montmorillon (3) du 31/01/26 remis le 21/02/26.**

Courriel de réclamation du club de Poitiers Asac (22/02/26 à 19h12) mis en instance pour traiter l'évocation suivante :

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 22 du 25/02/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Montmorillon (3) d'un joueur (licence n° 2547299767) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Montmorillon a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline (PV du 23/11/25) pour trois (3) matchs de suspension à compter du 23/11/25 et que l'équipe de Montmorillon (3) évoluant en U18/U17 Départemental Brassage poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat (exempte le 06/12/25 et forfait le 24/01/26).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Montmorillon (3) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (1) (3-0).

L'équipe de Poitiers Asac (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Montmorillon.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

**CHALLENGE U15**

Match n° 55226514 : Montmorillon / GJ 3 Vallées 86 (2) – Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1) du 13/12/25 remis le 31/01/26 et à nouveau remis le 25/02/26

Madame Maryse MOREAU n'a participé ni aux débats ni à la décision.

Courriel de confirmation de réserve du club de Nieuil l'Espoir (25/02/26 à 20h03 et 20h49).

Réserve pour le motif suivant : ces joueurs, qui ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de son club, ne peuvent être incorporé en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour-ci ou dans les 24 heures.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant que la dernière rencontre de l'équipe de Montmorillon (1) jouait le samedi 17/01/26 en championnat U15 R2 poule A.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Montmorillon (1) évoluant en U15 R2 poule A : Montmorillon (1) – Thouars Foot 79 (1) que les joueurs :

- Lyam ONKEYA MAYOUNGOU
- Tom SAVANY
- Titouan VENITUS

ont participé aux deux rencontres.

Considérant que l'équipe du GJ 3 Vallées 86 (1) jouait le même jour une rencontre de consolante U15 contre Availles en Châtelleraut / Cenon sur Vienne / Bonneuil Matours / Vouneuil sur Vienne.

Considérant que l'équipe de **Montmorillon / GJ 3 Vallées 86 (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 3 du règlement du Challenge U15.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Montmorillon / GJ 3 Vallées 86 (2) pour en donner le gain à l'équipe de Nieuil L'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1) (3-0).

L'équipe de Nieuil L'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Montmorillon.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54667940 : Nouaillé (2) – Ligugé (2) en Départemental 1 du 01/03/26
- Match n° 54697424 : Brion St Secondin (3) - Blanzay (1) en Départemental 5 poule I du 01/03/26

DIVERS

Courriels des clubs/ de : Bonneuil Matours, Coussay les Bois, Stade Poitevin :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

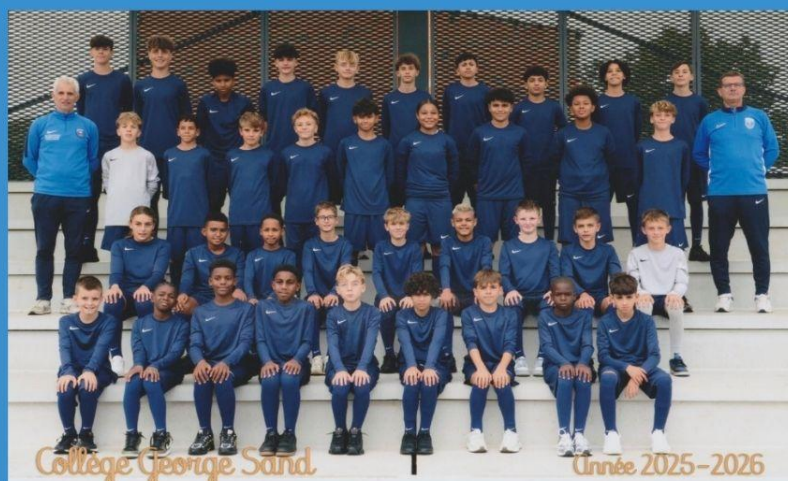
Présidents de séance : Mme Maryse MOREAU et M. Cyrille DENIS.



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DÉPARTEMENTALE

Collège George SAND - Châtellerault



CONCOURS D'ADMISSION

- Concours Garçons CM2 / 6èmes :
MERCREDI 25 MARS 2026
→ de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.
- Concours Garçons 5èmes / 4èmes :
MERCREDI 01 AVRIL 2026
→ de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

INSCRIPTION

Les dossiers de candidature sont à retirer au :

Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT

OU sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Sélection VIENNE U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

**Mercredi 11 MARS 2026
à ST JEAN d'ANGELY**

Rendez-vous SUR PLACE à 14h15 précises
(Stade Daniel Barbarin, 100 Faubourg d'Aunis – 17400)
Terrain synthétique

Si problème pour le transport, merci de contacter au plus vite Anthony ALLOUIS au 06.44.28.33.94

J'ai le plaisir de vous annoncer que, dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et les Districts, vous avez été retenu pour défendre les couleurs de notre département lors d'un tournoi « Interdistricts » réunissant l'ensemble des Districts de la Ligue de Football de la Nouvelle-Aquitaine.

Liste des 15 joueurs retenus

- CHATELLERAULT S.O.C : SAVATIER Milo, MIGEON Alexandre, METRO Mylan
- NEUVILLE : GOURDON Arthur
- STADE POITEVIN F.C : KABA Yadali, JACQUET Lenda, DRAME Ibrahima, DIABY Souwareba, BROSSIER Théo, CISSE N'Faly, BOUTAT Yanis
- BUXEROLLES : KABA Kaloko
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : BECHU Oscar
- G.J V.V.M/CHAUVIGNY : LEGUBE Edouard
- MONTMORILLON : BOUCHE MASSELOT Nils

Chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de football (la tenue de match sera fournie)

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF, au 0644283394.

Formule de la compétition :

Sélection Districts : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne

- 2 matchs de 40 minutes (2x20min)



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- ~~Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAI	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 6 octobre	Terrain synthétique de NEUVILLE DE POITOU (86170) 18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1^{er} décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)**





Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
2	BERTIN Leelou	STADE POITEVIN	
3	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
5	JACQ Malo	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
6	LAUNEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPOIR	
7	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
8	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
9	COUIC Camille	US THURE BESSE	
10	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUNEUIL BERUGES	
11	DELBECQ Gabriel	CA NEUVILLE	
12	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
13	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
14	GOYAUD Olivia	STADE POITEVIN	
15	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
16	MITAULT Bastien	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
17	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
18	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
19	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	